



HAL
open science

L'historienne entre les vivants et les morts; entre le Nord et le Sud

Malika Rahal

► **To cite this version:**

Malika Rahal. L'historienne entre les vivants et les morts; entre le Nord et le Sud. *Tempo e Argumento*, 2024, 16, 16, 10.5965/2175180316432024e0101 . hal-04873649

HAL Id: hal-04873649

<https://hal.science/hal-04873649v1>

Submitted on 8 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'historienne entre les vivants et les morts; entre le Nord et le Sud

 /tempoeargumento

 @tempoeargumento

 @tempoeargumento

 **Malika Rahal**

Centre national de la recherche scientifique
Paris – FRANÇA

[ihp.cnrs.fr/chercheurs/malika-rahal/](http://ihp.cnrs.fr/chercheurs/malika-rah/)
malika.rah@cnrs.fr

 orcid.org/0000-0002-8049-4519

 <http://dx.doi.org/10.5965/2175180316432024e0101>

Recebido: 29/07/2024

Aprovado: 12/11/2024

Editor Responsável (Convidado):

Emerson Cesar de Campos

Universidade do Estado de Santa Catarina

orcid.org/0000-0002-1455-4528



L'historienne entre les vivants et les morts; entre le Nord et le Sud

Résumé

La bataille d'Alger, plus justement nommée par les historiens « la grande répression d'Alger » (Gilbert Meynier) a fait date, au point d'être le symbole, pour une partie du monde, de la guerre d'indépendance algérienne. Je mène, avec mon collègue Fabrice Riceputi, un travail d'histoire collaborative sur la disparition forcée durant la bataille d'Alger. Sur le site internet du projet, nous avons créé une page par personne enlevée identifiée et lancé un appel aux familles pour qu'elles confirment le sort de chacune. Depuis, nous avons été contactés par des dizaines de familles : parfois elles envoient la photo de la personne, livrent des témoignages écrits ou nous envoient des documents qu'elles ont conservés. Dans nos recherches d'historiens du temps présent, nous jouons des rôles qui ne sont pas toujours les nôtres. Pour le dire autrement, nous touchons aux limites de notre discipline et circulons entre les vivants et les morts. Voilà le sujet de cet article.

Mots-clés: Batailler d'Alger; disparition forcée; politiques de mémoire.

The Historian Between the Living and the Dead; Between the North and the South

Abstract

The Battle of Algiers, more accurately referred to by historians as “the great repression of Algiers” (Gilbert Meynier), has become a landmark event, symbolizing, for part of the world, the Algerian War of Independence. Together with my colleague Fabrice Riceputi, I am conducting a collaborative historical project on enforced disappearances during the Battle of Algiers. On the project's website, we have created a page for each identified abductee and issued a call for families to confirm the fate of each individual. Since then, we have been contacted by dozens of families: sometimes they send us photos of the individuals, provide written testimonies, or share preserved documents. In our work as contemporary historians, we take on roles that are not always inherent to our discipline. Put differently, we push the boundaries of our field, navigating between the living and the dead. This is the focus of this article.

Keywords: Battle of Algiers; enforced disappearances; memory politics.

En novembre 2023, j'étais en visite à Bologhine, une banlieue d'Alger, avec Mohamed Rebbah, historien et ancien militant algérien. Il avait été enlevé par les autorités françaises le 26 janvier 1957, en même temps de tout un groupe de ses amis scouts musulmans algériens, militants nationaliste et soutiens du Front de Libération nationale (FLN). Il avait ensuite été détenu dans plusieurs camps à travers le pays avec des dizaines de milliers d'autres personnes. Avec mon collègue Fabrice Riceputi, nous étions à la recherche des lieux où, durant la mal nommée « bataille d'Alger », en 1957, l'armée française a détenu des personnes qu'elle avait enlevées, les a souvent torturés et, pour certains, assassinés. Dans le quartier où nous étions ce jour-là, l'un de ces lieux était les caves de la Grande Terrasse, un restaurant que le général Massu, chef de la 10^e division parachutiste en charge d'Alger avait réquisitionné à l'époque. L'évènement se déroule en pleine Guerre d'Indépendance algérienne (1954-1962), la guerre menée par le Front de Libération nationale pour mettre fin à une colonisation française de plus que centenaire.

La bataille d'Alger, plus justement nommée par les historiens « la grande répression d'Alger » (Gilbert Meynier) a fait date, au point d'être le symbole, pour une partie du monde, de la guerre d'indépendance algérienne. Deux films la font connaître dans le monde entier, *Djamila l'Algérienne*, de Youcef Chahine, en 1958, qui met en scène l'une des militante du FLN, Djamila Bouhired et *La Bataille d'Alger*, réalisé par Gillo Pontecorvo en 1965. Il est connu également par des travaux d'historiens importants, notamment ceux de Pierre Vidal-Naquet (1958). Plus récemment, il a été éclairé par des travaux comme ceux de Raphaëlle Branche (2001) dont le premier ouvrage décrit et analyse l'usage de la torture par l'armée française durant la guerre d'Algérie. Malgré le livre pionnier de la journaliste Florence Beaugé (2005), il manquait toujours une approche moins intéressée par l'armée et ses méthodes que par l'expérience de la population qui avait subi ces méthodes. De plus, nommer et compter les victimes semblait toujours nécessiter des archives militaires qui seraient d'autant plus décisives que les perpétrateurs y feraient eux-mêmes état de leurs crimes mais qui demeurent introuvables. A titre de comparaison, on n'avait pourtant pas attendu que les militaires argentins ou chiliens fournissent eux-mêmes des listes de leurs

victimes, mais plutôt cherché auprès des familles touchées les informations les concernant.

Il y a là une sur-valorisation de la parole et des écrits des militaires français comme principale source qui constitue une énigme. Elle s'explique sans doute, pour part, parce que, dans le contexte militant de la guerre et l'après-guerre d'Algérie où l'on cherchait, en France, à faire la démonstration des crimes face à une opinion majoritairement sceptique ou indifférente, il fallait une preuve définitive, un *smoking gun* (revolver fumant), idéalement un document par lequel l'armée française s'incriminerait elle-même (Rahal; Riceputi, 2022). Dans cette démonstration, la parole des personnes qui avaient subi ces pratiques pouvaient être considérée comme de moindre valeur et sans doute entâchée d'un soupçon de militantisme, que ce soit du militantisme lié au FLN durant la guerre ou du militantisme mémoriel depuis 1962. Aujourd'hui, il est bien tard pour espérer constituer des listes complètes des personnes enlevées, mais la liste que nous constituons aujourd'hui sera toujours plus riche que celle que d'autres historiens pourront constituer dans vingt ans.

La bataille d'Alger est revenue dans le débat public en France dans le cadre de la politique mémorielle du président Macron. En septembre 2018, celui-ci reconnaissait la mort de l'un des enlevés de l'époque, Maurice Audin, militant communiste, mathématicien et français engagé pour l'Indépendance de l'Algérie. Dans une déclaration ambitieuse, il faisait d'Audin le symbole de tous les disparus. Cela posait toutefois l'énorme problème de choisir parmi des milliers de disparus le seul Français. Comme pour pallier cela, en mars 2021, E. Macron procédait encore à la reconnaissance de la responsabilité de l'armée française dans la mort de Ali Boumendjel, militant du FLN, pour lequel la version officielle était encore qu'il s'était suicidé durant sa détention (Rahal, 2022b). On pourrait analyser à l'envi cette politique mémorielle d'E. Macron, mais il ne s'agit pas de faire de lui le personnage central de cette histoire.

Ici, bien au centre de l'histoire, se trouvent Mohamed Rebah, ses camarades et leurs familles.

Sur l'événement qu'ils ont vécu en 1957, je mène, avec mon collègue Fabrice Riceputi un travail d'histoire collaborative sur la disparition forcée durant la

bataille d'Alger. On ne dit pas en arabe « les disparus », mais « les enlevés » (*al-makhtufun*). Sur le site internet du projet, nous avons créé une page par personne enlevée identifiée et lancé un appel aux familles pour qu'elles confirment le sort de chacune. Depuis, nous avons été contactés par des dizaines de familles : parfois elles envoient la photo de la personne, livrent des témoignages écrits ou nous envoient des documents qu'elles ont conservés. En général, il n'existe aucun dossier lié à l'enlèvement au nom de la personne dans les archives coloniales ; ce sont alors les historiens qui rassemblent un semblant de dossier sur le site à partir des documents collectés dans les archives et à ceux fournis par les familles.

Notre enquête rappelle le travail des chercheurs sur la disparition forcée dans les dictatures d'Amérique latine ou Espagne à l'époque franquiste. Nous avons beaucoup appris de nos collègues latino-américains et espagnols, et d'abord tout simplement à penser en termes de « disparition forcée » (Ranalletti, 2014; Gatti, 2014; Catela, 1998). Ces circulations, de l'Amérique latine vers le Maghreb, sont une forme de retour de circulations plus anciennes. En effet, les bourreaux latino-américains avaient eux-mêmes appris leurs méthodes d'enlèvement, de disparition forcée et de torture des bourreaux français (Robin, 2008; Rubenstein, 2022).

C'est dans le contexte de cette recherche sur les enlevés de la bataille d'Alger que, en octobre 2023, Fabrice Riceputi et moi-même visitons donc avec Mohamed Rebah son quartier d'enfance de Bologhine, anciennement Saint-Eugène au temps de la colonisation. Mohamed Rebah est un homme délicieux qui salue avec légèreté les retraités assis à l'ombre pour bavarder et discute avec les jeunes qui peignent une fresque sur un mur. En marchant, il nous montre où vivait tel ou tel de ses camarades enlevés. Il indique aussi les plaques de rue qui portent aujourd'hui leurs noms. Il confirme le sort de chacun d'entre eux et nous notons soigneusement les noms de ceux qui ne sont jamais revenus. Grâce à lui, nous collectons des informations sur l'événement lui-même en même temps que nous en observons la commémoration dans l'agglomération d'Alger depuis

l'indépendance ; la présence du passé à différentes époques de l'histoire du pays, en somme une vraie histoire du temps présent.

À un moment donné, Mohamed Rebbah rit sous cappe et nous montre une rue qui descend vers la mer et porte une plaque à son nom : « Ils se sont trompé, explique-t-il, ils ont cru que j'étais mort ». Il n'a pas voulu les déranger en leur faisant remarquer leur erreur. Lorsque quelqu'un lui parle de cette rue, il prétend qu'elle est dédiée à un homonyme imaginaire. Il ajoute en riant encore : comme ça, ma rue est déjà prête pour le jour où...

Je travaille en France, dans un laboratoire du CNRS que je dirige aujourd'hui, l'Institut d'histoire du temps présent, qui a été central dans le développement de ce type d'histoire en France. Il a été dirigé avant moi notamment par François Bédarida, ancien résistant et historien de la Grande Bretagne et de la seconde guerre mondiale, par Henry Rousso, historien connu pour ses travaux le régime de Vichy et sur la mémoire de la seconde guerre mondiale ou par Christian Ingrao, spécialiste de la violence nazie. L'Institut est l'héritier d'un ancien Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale. Malgré l'élargissement actuel des thématiques, on le comprend, l'événement fondateur pour l'Institut et, plus largement, pour toute l'histoire du temps présent en Europe — l'événement massif et dominant — a longtemps été la seconde guerre mondiale.

Or, aujourd'hui, pour la première fois, l'IHTP est dirigé par une femme — et même par deux femmes, puisque la directrice adjointe est Pauline Peretz, spécialiste des questions raciales aux États-Unis ; par une personne qui a passé dix années à enseigner dans le secondaire ; par une historienne qui n'a pas la seconde guerre mondiale dans son champs de vision direct mais considère, comme d'autres historiens de sa génération, les guerres coloniales comme un moment central à la fois pour l'histoire des pays anciennement colonisés et pour l'histoire des anciens pays colonisateurs (Singaravélou, 2023). Enfin, il est dirigé par une personne qui n'est pas spécialiste d'histoire de l'Europe. Toute cela va à l'encontre d'une histoire du temps présent longtemps très européocentrée. Sans doute convient-il de préciser aux lecteurs brésiliens du présent texte la position

de son auteure qui vit et travaille en France, qui est française mais qui est aussi algérienne. La question de cette place entre deux pays à une influence importante sur les questions qui seront développées ici.

Travailler en historienne du temps présent, c'est d'abord travailler sur la frange de l'histoire qui s'écrit avec des vivants, les hommes et femmes qui ont vécu l'histoire que l'on raconte. C'est en tous cas l'une de ses définitions canoniques que d'étudier une période éphémère qui correspond à peu près à la durée d'une vie. Ses bornes ne sont donc pas fixes et à mesure que l'histoire du temps présent avance, les historiens et les historiennes se confrontent à nouveaux événements. Actuellement, ils s'éloignent progressivement mais inexorablement la seconde guerre mondiale : la séparation est lente et ceux qui, à l'IHTP, s'y intéressent aujourd'hui privilégient la question de l'enfance en guerre. « Leurs » témoins, des anciens enfants de la guerre, peuvent encore être en vie à la différence des témoins plus âgés. Au coeur de l'histoire du temps présent d'aujourd'hui se trouve la guerre froide et les décolonisations d'Afrique et d'Asie, ainsi que les circulations révolutionnaires qui les ont accompagnées. Les historiens et historiennes du temps présent s'intéressent aussi aux régimes dictatoriaux d'Amérique latine et la violence de la répression qu'ils ont exercée : la confrontation à cette période — permise par la chute des dictatures — contribue d'ailleurs à faire de l'Amérique latine le cœur battant de l'histoire du temps présent dans le monde, comme le montre la qualité et la richesse du symposium dont ce numéro rend compte (Capdevila; Langue, 2009).

Lors de notre promenade dans le quartier de Bologhine, en marchant avec notre frêle et dynamique compagnon, nous avons souvent pensé que nous aurions aisément pu manquer cette opportunité, si nous avions tardé, ou si notre compagnon de promenade n'avait pas eu une santé de fer. Or, Mohammed Rebbah (que sa vie soit longue) nous livre des informations irremplaçables. Outre les informations administratives (âge, adresse des enlevés), il ajoute des détails terriblement humains : tel était sympathique et souriant ; de tel autre, il n'était pas très proche car ils étaient dans deux clubs sportifs différents. À quelque chose près, comme il semblait nous l'indiquer avec cette plaque à son nom déjà prête pour le « jour où », ces informations auraient pu être définitivement perdues.

Avec leur périodisation mobile dans le temps, les historiens du temps présent se situent constamment à la limite entre les vivants et les morts et sont parfois pris dans l'urgence de travailler plus vite que la mort. Comme l'illustre cette promenade, l'histoire du temps présent relie les historiens et les témoins, les vivants et les morts en rendant les limites entre eux plus floues.

En étudiant des événements différents, situés dans les lieux différents, ce ne sont pas les mêmes vivants ni tout à fait les mêmes morts que les historiens côtoient. Nous faisons fatalement l'expérience que tous les morts n'ont pas été traités de la même façon, par la mémoire collective de leur société, par leurs États, par la justice ou les institutions internationales, au cours des commémorations du passé mais aussi au fil des travaux des historiens, quand bien même leurs vies et les circonstances de leurs morts sont comparables. J'ai évoqué publiquement cette question pour la première fois durant une conférence, le 7 octobre 2023. Je ne savais pas, alors, l'attaque organisée par le Hamas sur les militaires et les civils israéliens situés à proximité de la bande de Gaza. J'ignorais aussi l'attaque qui serait menée contre Gaza par l'armée israélienne au cours de représailles qui durent encore au moment d'écrire ces lignes. Durant des mois, fin 2023 et début 2024, nous avons été soumis, en France en particulier, en Occident en général, à des discours médiatiques et politiques expliquant qu'il était plus douloureux (et donc plus grave) de mourir dans un massacre en face à face que de mourir sous les bombes. L'analyse politique de la situation en termes de processus colonial avait totalement disparue, et personne ne pouvait simplement dire que les victimes civiles israéliennes s'ajoutent au nombre croissant des victimes civiles palestiniennes, toutes ensembles victimes d'une politique d'occupation et de colonisation qui dure depuis plusieurs décennies.

Comme enseignante dans le secondaire mais aussi dans le supérieur, je suis frappée par le fait qu'une histoire qui exclut des morts parmi ceux dont elle parle (les morts d'autres continents, d'autres grands hommes, des grandes femmes) peut exclure des enfants parmi ceux auxquels elle s'adresse. Certains d'entre eux, intraitables justiciers et traqueurs des incohérences de leurs

enseignants, vous le renvoient parfois à la figure sans pitié. On peut toujours s'agiter sur sa chaise en affirmant que tous doivent considérer que Victor Hugo ou Jules Ferry sont « leurs », mais il faut avoir vu l'émotion des enfants face à un vers d'Aimé Césaire écrit sur le tableau blanc au lendemain de sa mort et leur étonnement qu'un poète martiniquais compte *pour la prof d'histoire* — ce qui de leur point de vue signifie qu'il compte *pour l'histoire* —, pour faire l'expérience que cela ne suffit pas. Il ne s'agit pas de renoncer à une forme d'universalité de l'histoire en prétendant qu'on ne s'intéresse à l'histoire que parce qu'elle nous parle de « nos » morts (ce qui poserait la question bien difficile de savoir quels sont « les nôtres ») mais de retourner la proposition : lorsque sous prétexte d'universalité une histoire principalement euro-péo-centrée fait silence sur certains morts — et avec eux sur des événements centraux dans la vie des personnes auxquelles elle prétend s'adresser, elle échoue nécessairement à parler à tous.

Parce que l'histoire du temps présent s'intéresse aussi aux vivants à leurs rapports à leur(s) passé(s), elle nous invite à observer les façons dont nos contemporains traitent leur passé individuel ou familial. En Europe et en Amérique du Nord, après les généalogistes, les archivistes voient aujourd'hui arriver dans les salles de consultations des particuliers à la recherche de dossiers nominatifs les concernant : dossiers scolaires, de naturalisation, militaires ou tant d'autres, puisque nos vies donnent lieu à la constitution de multiples dossiers dans une sorte de révolution archivistique qui promet aux historiens des masses inégalées par le passé de papiers pour les décenniers à venir. Certains de ceux que, avec Antoine Rivière, nous nommons les « ego-consultants », viennent par curiosité, menant parfois en famille mener une expérience intéressante comme une forme de hobby¹. Mais la pratique s'est d'abord popularisée avec des personnes venues aux archives pour éclaircir un passé douloureux. A partir des années 2000, en effet, les archivistes ont vu arriver des vagues d'ego consultants encouragés par des dispositions légales ou juridiques, comme le rapport de la commission

¹ Antoine Rivière mène depuis 2022 un projet intitulé « La personne et son dossier » à l'IHTP. Voir: <https://www.ihtp.cnrs.fr/programmes/la-personne-et-son-dossier/>. Consulté le: 20 juin 2024.

Mattéoli pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation.

Dans les dernières années, différentes affaires ont progressivement fait surface — notamment liées aux mauvais traitements subis dans des institutions scolaires ou religieuses — qui font que la recherche de son propre dossier (ou des dossiers concernant sa famille) devient une pratique répandue, au point de devenir un ressort de roman ou de film. Citons le cas des Magdalene Laundries (ou Magdalene Asylums) d'Irlande où vivaient des femmes « de mauvaise vie » (*fallen women*), femmes seules et autres femmes dangereuses dans une forme d'enfermement associé à des mauvais traitements pouvant conduire à la mort. Dans un de ces couvents irlandais, en 1993, les tombes de 155 femmes ont été découvertes. En 2013, des excuses publiques de l'État ont été formulées et un système d'indemnisation mis en place. En 2021, le Truth Recovery Panel publiait un rapport de 75 pages sur ce sujet.² Au Canada, c'est le système d'internats pour enfants de populations natives (indiennes) où vivaient des enfants retirés de leurs familles, privés de leur langue en vue d'une assimilation à marche forcée, dénués de leur identité légale d'Indiens et soumis à des formes d'abus (notamment sexuels) qui a fait scandale. Depuis la fin des années 1990 et une *class action* de 80 000 anciens élèves, l'État avance dans un processus long avec une « Truth and reconciliation commission » créé en 2008 (Milloy, 2017; Dekker, 2019).

Comme l'archiviste, l'historien du temps présent peut alors devenir un intercesseur vers ces archives, un advuvant dans la quête pour régler le passé car il saura les trouver et les interpréter pour « les faire parler ». Faire ressurgir un passé disparu ou reconstituer une tranche du passé une personne disparue. Mais tous les pays et tous les événements n'offrent pas cette richesse archivistique. C'est le cas de bien des situations coloniales où l'empreinte archivistique des

² Le rapport: DEIRDRE, Mahon; O'ROURKE, Maeve; SCRATON, Phil. Mother and baby institutions, magdalene laundries and workhouses in Northern Ireland truth, acknowledgement and accountability. [Ireland]: The Truth Recovery Design Panel, Oct. 2021. Disponible à: <https://w2w113.n3cdn1.secureserver.net/wp-content/uploads/2021/10/30092021-Truth-Recovery-Final-Report-FINAL-Online-Version.pdf>.

Voir deux articles dont le second est intéressant pour la méthodologie d'histoire orale: SMITH, James M. *The Magdalene Sisters: evidence, testimony ... action?* Signs, v. 32, n. 2, p. 431-458, 2007 et, WILLIAMS, Alice Mulhearn. The whole thing was numbingly bland and it was deliberately so': food and power in Ireland's Magdalene Laundries, 1922–1996. *Gender & History*, [s. l.], v. 34, n. 3, p. 648-663, 2022.

individus soumis à la domination coloniale est bien moindre que celle des individus auxquels profite la domination coloniale. Dans les cas de violence politique, comme la disparition forcée, la nécessité des perpétrateurs (militaires, administrateurs, policiers) de rendre des comptes et, ce faisant, de laisser des traces est moindre lorsque la violence s'exerce sur des personnes issues de la population colonisée. Pour le dire autrement dans le cas de la bataille d'Alger, il est plus facile de faire disparaître un Algérien qu'un Français sans avoir à rendre de compte.

Par ailleurs, les violences coloniales et celles liées à la décolonisation ont rarement donné lieu à des décisions de justice (moins encore à des décisions de justice internationale). Un cas rare parce qu'il a donné lieu à une décision de justice est celui de la grande révolte kényane dite « du Mau-Mau » contre les autorités coloniale britannique dans les années 1950, sa répression et le massacre de prisonniers kenyans désarmés. Lorsque l'affaire a pu être amenée au procès, dans les années 2010, les autorités britanniques ont été accusées et condamnées pour avoir détruit des archives en préparation du procès. Les historiens comme Caroline Elkins (2010, 2023) et David Anderson (2005) et des archivistes ont collaboré avec les avocats des plaignants pour faire la démonstration que des archives avaient été détruites tout récemment.

Dans le cas de l'Algérie coloniale, rares ont été les cas de violences coloniales qui ont fait l'objet de poursuites. Dans le cas des enlevés de la bataille d'Alger, la plus longue affaire aura été celle de Maurice Audin, de nationalité française, militant communiste, dont l'épouse a pu avoir des relais en France, mener l'affaire à plusieurs procès et la faire vivre. Parmi les victimes de disparition forcées que nous avons identifiées, la plupart des plaintes qui ont pu être déposées l'ont été par des militants français de l'Indépendance. Rares étaient ceux, issus de la population colonisée, qui ont pu faire l'objet d'une procédure judiciaire. La multiplication des lois d'amnistie passées en France depuis l'indépendance de l'Algérie (Stora, 1998) est alors venue éteindre les rares poursuites qui avaient été lancées. Or, cette absence de procédure conduit à un manque de documentation pour les historiens.

Outre la rareté des archives dans un contexte où les autorités ne sont pas soumises à la même pression pour documenter leurs actions dans un contexte où les affaires sont difficiles à poursuivre en justice, un dernier élément permet d'expliquer aussi la difficulté pour des particuliers de trouver des réponses dans les archives concernant des crimes coloniaux spécifiques. Géographiquement, les indépendances — lorsqu'elles sont aussi des décolonisations comme c'est le cas dans la majorité des indépendances du XXe siècles — constituent un retrait de l'État colonial au-delà de la mer. Cela implique aussi un retrait physique des administrations ou des autorités auxquels des comptes sont demandés. Cela signifie pour les familles de disparus qu'il faut se rendre dans un autre pays (aujourd'hui, il faut pour cela un visa), se repérer dans les centres et les fonds pour espérer tenter des actions en justices et assumer le coût du voyage. Cette distance géographique ne permet pas le développement d'une pratique courante de consultation des archives. Elle s'ajoute à l'absence de procédure judiciaire ou de décision d'indemnisations qui - à l'image de la commission Mattéoli - engagerait les personnes à venir consulter les archives où leurs chances de trouver des informations sont moindre du fait de la nature même de la domination coloniale.

Comme dans bien d'autres situations, l'historien de la colonisation devient malgré lui un intercesseur entre des survivants ou leurs familles et des archives d'autant plus fantasmées qu'elles sont loin. Qu'on me permette de citer ici, en l'anonymisant, un email reçu en 2012 (soit un an après la parution de ma biographie de Ali Boumendjel).

Bonsoir madame
j'ai l'honneur de vous écrire on espérant que tu vas accepter de m'aider à la recherche sur la disaprition de mon père et ces cinq amis pendant la colonisation fraçaise en algerie mon père s'appelle [...] né le 27/09/1906 fils de [...] il a été arrêté par le colonialisme le 20 JUIN 1957 par les militaires avec ses cinq amis: [...] il paru qui ont été jeté dans le lieu dite (le puy de diable) en arabe dite bir janab, merci. (E-mail anonyme, 2012)

La formulation et l'orthographe ont été conservées dans cette citation non pour embarasser l'auteur mais parce qu'elles révèlent que la personne écrit dans une langue qui n'est pas la sienne. Ce courrier invite à se représenter un correspondant bien réel, et à se demander comment il pourrait bien se retrouver

dans le labyrinthe des archives française. Ces archives sont loin de lui, comme l'est l'État colonial. Il est fondamental de se représenter cette distance géographique, politique linguistique et sociale pour comprendre la façon différente dont le passé violent est appréhendé dans des situations diverses. À la différences des sorties de dictatures en Amérique latine (Chili, Argentine...) où l'on continue de vivre avec le même État et à exiger de lui la vérité et la réparation, la décolonisation constitue le retrait géographique de l'État colonial et son remplacement par un autre État indépendant qui n'a pas, lui, à rendre compte des crimes coloniaux. Il n'y a donc pas lieu, dans les anciennes colonies comme l'Algérie, de se mobiliser massivement pour mettre en adéquation l'attitude de l'État face à son passé avec ses principes d'aujourd'hui, comme dans les anciennes dictatures. De ce point de vue, la décolonisation et le retrait géographique de l'État colonial l'a longtemps absout de sa responsabilité et de toute nécessité de répondre de ses crimes. La décolonisation peut être le moyen de l'absolution de l'État colonial. À moins que les migrations depuis les anciennes colonies et les mobilisations politiques ne l'obligent à revenir sur ce passé lorsque des enfants de l'immigration viennent à lui pour lui demander des comptes.

Du côté algérien, au sortir de la guerre d'indépendance, en 1962, beaucoup de disparus — enlevés ou dont les corps manquent pour d'autres raisons— sont officiellement déclarés morts par décision administrative de la nouvelle Algérie indépendante. Le décret 62-126 du 13 décembre 1962 révèle l'instabilité de la situation. Il prévoit en effet une déclaration de décès simplifiée si la personne a disparu « dans des circonstances susceptibles de mettre sa vie en danger » mais aussi une annulation possible si la personne venait à réapparaître. Il y a toutefois là des corps qui continuent de manquer à leurs proches, des sépultures absentes et bien souvent, les détails de la mort demeurent inconnus dans une proportion plus importante que dans des guerres dites régulières (disons la première ou seconde guerre mondiale pour la France par exemple, où la guerre de sécession aux États-Unis) (Rahal, 2022a). Cette proportion de corps manquants tient d'abord à la nature de la guerre révolutionnaire menée par le FLN, dont beaucoup de combattants sont connus seulement sous des pseudonymes et ont détruits leurs papiers en rejoignant les maquis puis sont enterrés par leurs camarades sur les

lieux de leur décès. Il tient aussi à l'utilisation massive de la disparition forcée par l'armée française. Il tient enfin aux déplacements forcés de population notamment puisque rappelons qu'à la fin du conflit, on considère qu'un tiers de la population anciennement colonisée a été déplacée et qu'un quart vit désormais dans des camps de concentration (Cornaton, 2013, p. 9).

Revenons à nos enlevés de 1957. Dans nos recherches d'historiens du temps présent, nous jouons des rôles qui ne sont pas toujours les nôtres. Pour le dire autrement, nous touchons aux limites de notre discipline. Ou encore : nous avons l'impression de bricoler. Quelques exemples permettent toutefois de voir que c'est dans ces moments limites que nous touchons au cœur de ce qui constitue l'histoire du temps présent.

A la recherche de la documentation produite par les militaires, nous avons pu apprendre que certains documents publics produits par l'armée ont été privatisés par les officiers français. Des carnets, registres ou documents ont été soustraits de la documentation versée aux archives publiques. Des personnes bien informées savent parfois *chez qui* elles se trouvent. Mais que faire alors pour y accéder ? Organiser une « barbouzerie », une intervention des services secrets, pour les voler ? Poursuivre en justice les militaires pour vol d'archives puisqu'on ne peut poursuivre pour meurtre ? Opération de barbouze comme poursuites relèvent des services de l'État et pas du travail des historiens. Mais que faire alors ?

Un autre cas limite est atteint lorsque nous avons de fortes suspicions de présence des corps, notamment après la découverte d'un célèbre lieu de torture et d'exécution dans la banlieue d'Alger ou lorsque nous faisons l'hypothèse que certains morts ont pu être cachés dans les cimetières sans que jamais les familles ne soient informées. Comme historiens, nous n'avons aucun moyen de procéder à des exhumations ou de sonder le sol, c'est une prérogative des autorités algériennes. Cela pose la question de s'il faut (ou pas) s'engager dans la voie d'essayer d'obtenir de telles exhumations.

Par ailleurs, l'entretien avec un proche de disparu lui fournit presque toujours l'occasion de formuler une demande, souvent en toute fin d'entretien et de façon solennelle. Alors que dans la presse et le débat public en France, on fantasme beaucoup sur les Algériens qui voudraient « des excuses » ou des réparations en argent sonnante et trébuchant, durant notre enquête sur les enlevés de la bataille d'Alger, personne n'a fait de telle demande. Personne n'a voulu d'avantage sauver l'âme de la France en obtenant des aveux ou des excuses. Quasiment tous ont en revanche demandé « la vérité » sur le sort de la personne et la localisation du corps. C'est tout. Mieux, dans notre enquête, les témoins se sont parfois adressés à nous comme si nous représentions « les autorités » ou « les archives » ou même « la France », par exemple lorsque qu'ils nous demandent de leur fournir des photos de leurs proches qui certainement se trouvent dans « nos » archives. Et ceci alors même que nous prenons le temps d'expliquer qui nous sommes et les limites de ce que nous pouvons faire.

Le dernier cas de figure à mentionner est celui du dialogue avec les proches des disparus, en général avec leurs enfants. Ainsi, il m'est arrivé de présenter à une dame aujourd'hui âgée la copie d'un document concernant l'enlèvement de son père. Le document comporte la réponse de l'armée indiquant qu'il avait été « libéré et rendu à sa famille le XX/XX/1957 ». Elle savait mieux que personne que cette affirmation était fautive, mais je ne pouvais pas laisser cette phrase sans contradiction ou analyse. J'ai donc expliqué que nous, historiens, interprétions cette phrase comme signifiant que son père était mort sous la torture ou qu'il avait été tué le jour indiqué (ou peu avant). Tout en parlant, j'ai été tout à coup saisie de l'impression d'être l'annonciatrice « officielle » du décès. Tout en composant des propos aussi exacts que possible pour décrire le degré de notre (in)certitude, je me suis demandé à quoi je jouais en endossant cette responsabilité qui ne devrait pas être mienne, et en me demandant même si *je me la jouais*. D'un autre côté, personne jusqu'ici n'avait joué son rôle. Ni bien sûr l'armée française, ni les autorités civiles françaises. Les autorités algériennes avaient de leur côté officialisé la mort, sans pouvoir satisfaire l'envie de vérité. Nous n'avons pas cherché à jouer ce rôle ; pourtant, notre travail nous a placés dans la situation de le faire. Je ne saurais dire si pour cette dame âgée aujourd'hui

ces phrases ont eu un caractère performatif, si elle a ressenti la même solennité ou la même émotion que moi (peut-être pas du tout). Mais dans l'instant, la responsabilité était grande et il fallait l'assumer.

L'on voit comment cette recherche particulière pose les questions fondamentales de l'engagement et de la responsabilité de l'historienne du temps présent. Mais elle pose aussi la question de la place dans le monde des historiens et historiennes, des circulations et des migrations dont ils et elles sont issus qui les invitent à poser des questions différentes à la société et à l'État à travers leurs recherches. C'est particulièrement lorsque ces migrations questionnent les relations entre ancienne colonie et ancien pays colonisateur auxquels les historiens et historiennes peuvent alors, eux aussi, demander: où sont nos morts ?

Referências

ANDERSON, David. **Histories of the hanged: the dirty war in Kenya and the end of Empire**. New York: W. W. Norton, 2005. 448 p.

BEAUGÉ, Florence. **Algérie, une guerre sans gloire: histoire d'une enquête**. Paris: Calmann-Lévy, 2005. 299 p.

BRANCHE, Raphaëlle. **La torture et l'armée pendant la Guerre d'Algérie: 1954-1962**. Paris: Gallimard, 2001. 474 p.

CAPDEVILA, Luc; LANGUE, Frédérique. **Entre mémoire collective et histoire officielle: l'histoire du temps présent en Amérique latine**. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2009. 282 p.

CATELA, Ludmila da Silva. Sin cuerpo, sin tumba: memorias sobre una muerte inconclusa. **Historia, Antropología y Fuentes Orales**, [Barcelona], n. 20, p. 87-104, 1998.

CORNATON, Michel. **Les Camps de regroupement de la guerre d'Algérie**. Saihi: Alger, 2013.

DEKKER, Jennifer. Intensifying conflict by destroying archives: the case of the Truth and Reconciliation Commission of Canada. **La Gazette des archives**, [France], v. 255, n. 3, p. 53-66, 2019.

ELKINS, Caroline. **Britain's Gulag: the brutal end of Empire in Kenya**. [S. l.]: Vintage Digital, 2023. 479 p.

ELKINS, Caroline. **Imperial reckoning**: the untold story of Britain's gulag in Kenya. [S. l.]: Henry Holt, 2010. 496 p.

[E-MAIL ANONYME]. Destinataire: Malika Rahal. [Paris], 2012. 1 E-mail.

GATTI, Gabriel. **Surviving forced disappearance in Argentina and Uruguay**: identity and meaning. 1st. ed. New York: Palgrave Macmillan, 2014. (Memory politics and transitional justice).

MILLOY, John S. **A national crime**: the Canadian government and the residential school system. 2e éd. Manitoba: University of Manitoba Press, 2017. 464 p.

RAHAL, Malika; RICEPUTI, Fabrice. La disparition forcée durant la Guerre d'Indépendance algérienne: le projet Mille autres, ou les disparus de la "bataille d'Alger" (1957). **Annales. Histoire, Sciences Sociales**, [Paris], 77e année, n° 2, p. 263-289, 2022.

RAHAL, Malika. **Algérie 1962**: une histoire populaire. Paris: La Découverte-Barzakh, 2022a. 496 p.

RAHAL, Malika. **Ali Boumendjel, 1919-1957**: une affaire française, une histoire algérienne. Paris: la Découverte, 2022b. 324 p. (La Découverte-poche).

RANALLETI, Mario. Faire disparaître une deuxième fois les « disparus »: archives de la dictature et travail de l'historien en Argentine. **Écrire l'histoire. Histoire, Littérature, Esthétique**, [Paris], n. 13-14, p. 137-148, 10 Oct. 2014.

ROBIN, Marie-Monique. **Escadrons de la mort, l'école française**. [S. l.]: La Découverte, 2008. 453 p.

RUBENSTEIN, Jérémy. **Terreur et séduction**: une histoire mondiale de la doctrine de la guerre révolutionnaire. Paris: La Découverte, 2022.

SINGARAVÉLOU, Pierre (ed.). **Colonisations**: notre histoire: notre histoire. Paris: Seuil, 2023. 720 p.

STORA, Benjamin. **La gangrène et l'oubli**. Paris: La Découverte, 1998. 376 p.

VIDAL-NAQUET, Pierre. **Affaire Audin**. Paris: Éditions de Minuit, 1958. 103 p.